

**LOGEMENT**

Suivi et animation du Programme Social Thématique (PST) d'amélioration de l'habitat  
Attribution du marché

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Ville d'Ivry-sur-Seine conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste de lutte contre l'habitat insalubre. Elle s'est dotée pour cela :

- d'un plan d'Eradication de l'Habitat Indigne en juin 2005, permettant d'envisager la résorption de poches d'insalubrité. De même, les relogements ou hébergements liés à la réalisation des travaux se font à parité avec les services de la Préfecture ;

- d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier Ivry-Port depuis 1998, troisième convention d'OPAH signée en 2004, transformée en OPAH Renouvellement Urbain en janvier 2007. L'objectif majeur de cette nouvelle OPAH est de résorber durablement, en parallèle de l'Opération d'Intérêt National et du projet de renouvellement urbain Avenir/Gambetta, des situations d'insalubrité particulièrement complexes, tout en poursuivant l'objectif de mise aux normes des logements et de l'amélioration des conditions d'habitat de ce quartier ;

- d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier Mirabeau-Sémard depuis 2001 avec une deuxième convention d'OPAH signée en 2006. La poursuite et l'extension du périmètre d'intervention permettent de poursuivre les actions engagées sur la première OPAH et d'améliorer les conditions de vie d'un plus grand nombre d'habitants de ce quartier très résidentiel ;

- d'une mission d'information, de conseil et d'assistance administrative, technique et financière en direction des propriétaires, copropriétaires et locataires du patrimoine privé hors secteur d'OPAH en juin 2005 (convention diffus groupé), ayant pour objectif de lever des arrêtés de péril ou d'insalubrité sur des logements ou immeubles que la Ville a identifiés. Cette convention permet alors la réalisation de diagnostics techniques, financiers et sociaux et d'envisager la mobilisation des aides publiques classiques ;

- d'un Programme Social Thématique (PST) en juin 2006. Ce programme permet aux propriétaires, hors secteur d'OPAH, de bénéficier du même soutien logistique et financier de la Ville dans le cadre des opérations de conventionnement. Il participe à l'harmonisation des procédures d'aides mises en place dans le cadre des OPAH. Arrivé à échéance depuis le mois de juillet 2008, la Ville souhaite mettre un nouveau PST en place.

Ainsi, la totalité du territoire communal est couvert par des procédures permettant de lutter dans une plus grande cohérence contre l'habitat ancien, dégradé, voire insalubre.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 29 décembre 2008 a été publié par ces derniers respectivement les 2 janvier 2009 et 31 décembre 2008.
- ✓ La date limite de remise des offres était fixée au 10 février 2009, à 17 heures.
- ✓ Aux dates et heures limites, une société a déposé un pli.
- ✓ Le 13 février 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu de l'enveloppe remise par l'unique société et a déclaré la candidature et l'offre conformes d'un point de vue administratif.
- ✓ Le 12 mars 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré recevable la candidature de la société.
- ✓ Le 26 mars 2009, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société PACT du Val-de-Marne pour un montant de 200 000,00 € HT, soit 239 200,00 € TTC, sur 5 ans.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif au suivi et l'animation du Programme Social Thématique (PST) de la Ville d'Ivry-sur-Seine avec la société PACT du Val-de-Marne et à signer l'ensemble des actes y afférents.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **LOGEMENT**

Suivi et animation du Programme Social Thématique (PST) d'amélioration de l'habitat  
Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33 et 57 à 59,

considérant que les aides publiques hors secteur d'OPAH ne suffisent pas à lutter contre l'habitat ancien et insalubre, il a été décidé de mettre en place une procédure de Programme Social Thématique permettant la mobilisation d'aides publiques pour les opérations de modérations de loyer,

considérant la nécessité pour la Ville de rechercher un opérateur pour le suivi et l'animation du Programme Social Thématique,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 300 000 € HT), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'après analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 26 mars 2009, a attribué le marché relatif au suivi et à l'animation du Programme Social Thématique (PST) de la ville d'Ivry-sur-Seine à la société PACT du Val-de-Marne,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et de services,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif au suivi et l'animation du Programme Social Thématique (PST) de la ville d'Ivry-sur-Seine avec la société PACT du Val-de-Marne pour un montant de 200 000,00 € HT, soit 239 200,00 € TTC sur 5 ans.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 AVRIL 2009